



PROMOTIONS DES PROFESSEURS D'ÉCOLE

Exigez la cohérence

FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

Période de référence du
01/09/2015 au 31/08/2016

(A remplir soigneusement pour faciliter le travail de vos élus à la CAPD)

N'oubliez pas d'indiquer votre adresse

Mme-Mlle-Mr.....
.....
.....
.....

Merci de nous indiquer votre courriel :

.....@.....

Et votre numéro de portable afin qu'on vous envoie les résultats par SMS :

RE
M
P
L
I
R

S
O
I
G
N
E
U
S
E
M
E
N
T

NOM :

PRÉNOM :

Né(e) le/...../.....

Échelon actuel :

Date de passage à l'échelon actuel :/...../.....

Date à laquelle vous êtes promouvable en 2015/2016 :

au grand choix/...../.....

au choix/...../.....

à l'ancienneté/...../.....

Barème : AGS + Note Pédagogique + correctif éventuellement

- Ancienneté Générale de Service au 01/09/2015

- Note Pédagogique obtenue avant le 31/08/2015

- Correctif de la note si obtenue avant le 01/01/2013

(préciser la date)

BARÈME

Le correctif est de 0,25 point/an

ex. : note obtenue en 2012: 0,25 en 2011 : 0,50 etc...

Note + correctif = maximum 20 points

A renvoyer le plus rapidement possible à la section départementale du SE-UNSA



Mme-Mlle-Mr.....

Cher(e) collègue,

À la suite de la CAPD, nous vous informons, à titre officieux, que

Votre barème est de :

Ainsi décomposé :

- AGS au 01/09/2015 :
- Note pédagogique :
- Correctif si note antérieure au 01/01/2013 :

Vous êtes promu(e) au échelon à compter du

- au grand choix
- au choix
- à l'ancienneté

Vous n'êtes pas promu(e) car

- vous n'étiez pas promouvable cette année.
- vous serez promouvable au titre de l'année
- votre barème est inférieur à celui du dernier promu.

Le barème du dernier promu est de :

Comme tous les ans, nous publierons le bilan des promotions, avec les barèmes.
Vos élus du SE-UNSA à la CAPD sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Les élus à la CAPD

**Céline GRAVELLIER, Marianne FAVIER,
Cédrine SANCIER, Gwenaëlle GELISSE**